

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Série G

Chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun

(1244-1788)

Inventaire sommaire

par Théodore Hubert

Châteauroux

1893

[corrections et compléments M. du Pouget, 2007-2015]

[restructuré en 2020]

Introduction

LA SÉRIE G

L'actuel département de l'Indre, qui correspond au Bas-Berry de l'Ancien Régime, n'a jamais comporté sur son territoire de siège épiscopal. La quasi-totalité des paroisses relevait du diocèse de Bourges ; quelques paroisses situées dans les marges du département actuel ressortissaient des diocèses de Limoges, Tours et Poitiers.

La série G comprend les archives des églises collégiales et des paroisses de l'actuel département de l'Indre, des origines à la Révolution. À l'exception de quelques paroisses, Lurais, Mérigny, Ingrandes, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Jauvard (qui dépendaient du diocèse de Poitiers), Beaulieu, Bonneuil, Bonnu, Lourdoueix-Saint-Michel et Tilly (diocèse de Limoges) et Écueillé (diocèse de Tours), toutes les paroisses de l'Indre dépendaient du diocèse de Bourges. Celui-ci était divisé en neuf archidiaconés et vingt archiprêtres, dans lesquels se répartissaient les paroisses. Les archives de l'archevêché de Bourges sont conservées aux Archives départementales du Cher (série G) ; de nombreux documents concernant le département de l'Indre s'y trouvent.

La série G constitue une source fondamentale pour l'histoire religieuse du département. On observera que les documents relatifs à la gestion des revenus des abbayes y sont majoritaires. Les documents spirituels furent davantage exposés aux destructions révolutionnaires, car ils n'avaient pas valeur juridique.

Les archives composant la série G (clergé séculier catholique non soumis à une règle monastique ou conventuelle) proviennent des 9 collégiales et 226 cures, dont les titres, confisqués à la Révolution, furent réunis aux chefs-lieux de district, puis, à la suppression de ceux-ci, au Château-Raoul à Châteauroux. Conservés comme « titres des domaines nationaux », ils firent l'objet d'un tri par église, sans grand ordre logique à l'intérieur. Théodore Hubert, continué par son fils Eugène, rédigea l'inventaire sommaire, publié en 1893. Comme toutes les publications de ce type, cet instrument de recherche a le grave défaut de n'indiquer que les dates extrêmes de l'article analysé, de ne donner aucune synthèse des dossiers et de faire porter l'analyse sur quelques documents choisis arbitrairement, dont les particularités de langage sont parfois soulignées à l'excès ; sans compter les erreurs de transcription de noms propres, ou au contraire les transcriptions trop dociles des orthographe fantaisistes des greffiers. Mais tel quel, c'est le seul instrument disponible et il rend des services signalés à la recherche, surtout si on le complète par les publications d'Eugène Hubert (*Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, 1931, et ses nombreux articles dans les revues savantes de l'Indre) et ses notes conservées dans la série F. La cotation de 1 à 990 a été augmentée d'un supplément (actuellement jusqu'à G 1127). En effet, la série G comprend un certain nombre de titres non inventoriés en 1893 provenant de cures, arrivés aux Archives départementales soit par les saisies révolutionnaires, soit par des dons d'ecclésiastiques, soit par des dons de notaires, dont les prédécesseurs étaient les hommes d'affaires des rentiers ecclésiastiques, soit encore par des versements des domaines postérieurs à l'inventaire.

De nombreuses corrections et précisions ont été apportées au texte de 1893 (notamment concernant le chapitre de Levroux, dont les registres comptables avaient été laissés en paquets à la fin de la série).

En 2020, l'inventaire de la série G a fait l'objet de la présente reprise, essentiellement formelle, destinée à permettre la consultation en ligne du répertoire. Dans l'attente du classement définitif de la série, qui demandera une complète refonte des articles existants, le répertoire a été subdivisé afin d'établir un instrument de recherche propre à chaque fonds.

LE CHAPITRE DE SAINT-CYR

La collégiale d'Issoudun aurait été fondée, selon la tradition, par Charlemagne qui désirait propager le culte de saint Cyr. Aucun texte précis n'atteste cette lointaine fondation. Favorisée par les dons nombreux et importants des seigneurs d'Issoudun, la collégiale connut au cours des siècles les nombreuses vicissitudes de la ville d'Issoudun, convoitée au Moyen Âge par les Anglais et les Français. L'église, qui était en même temps paroisse, fut ravagée par le feu à plusieurs reprises ; le dernier incendie important d'Issoudun datant de 1651 la détruisit en partie. Le chapitre de Saint-Cyr eut pour rivale à Issoudun l'abbaye Notre-Dame à laquelle de nombreux conflits de juridiction l'opposèrent. Quelques épaves seulement des archives de la collégiale ont été conservées. Des documents de caractère économique en forment la plus grande partie : constitution de rentes, baux, etc.

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Archives privées

FONDS D'ÉRUDITS (SÉRIE F)

- F 1127 Canton d'Issoudun : Chouday : l'église (historique, description) - Vouillon : inventaire d'actes. Notes Augustin Lemaigre (prieuré) - Saint-Aubin : lettre de M. des Méloizes et calque d'un gisant (Dumoutet) ; généalogie Maussabré - Sainte-Fauste : inventaire d'actes ; liste des propriétaires de la Tremblaire - Bommiers : inventaire d'actes ; seigneurs ; plan et blason - La Champenoise : notes prises aux Archives du Cher ; notes Augustin Lemaigre : extraits du petit terrier de 1481 - histoire sommaire de la fontaine aux deux frères par le vicomte de Gransagne. - notes Augustin Lemaigre : chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun - cliché d'une inscription . - [S.l.] : [s.n.], XIX^e-XX^e. - 1 registre.
- F 1160 Cantons d'Issoudun, Levroux, Mézières, Neuvy-Saint-Sépulchre Canton d'Issoudun : Documents : liste des lieux-dits de la commune de Sainte-Lizaigne (1922) ; autorisation de lever les aydes pour les réparations aux portes et tours de la ville (copie 1802 d'un recueil sur parchemin qui se trouve entre les mains du sous-préfet du 1^{er} arrondissement) ; rapport relatif à des dissensions entre Nicolas Bureau et Jean Roua. adjudicataires de propriétés dépendantes de l'abbaye d'Issoudun (1810) ; arrêté concernant les bâtiments et lieux claustraux dépendants de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Benoît d'Issoudun, signé d'Alphonse (1796) ; Bommiers : cahier d'un instituteur de l'école normale d'instituteurs de Châteauroux, 1917 ; coupures de presse ; correspondance diverse (1902-1919). Iconographie : dessins (plaque trouvée à Vouillon, fonds baptismaux de la Champenoise, bois de Gisay armoiries trouvées à la Chaise de Sainte-Fauste, armoiries d'Issoudun) ; calques (pierre tombale de Giac de Gizay, cloche de Vouillon, inscription portée sur une tombe de Vouillon, cloche de Brives, cloche de Pruniers) ; cliché chasse émaillée de Limoges étant autrefois au musée de Sainte-Fauste, détail de l'église de Bommiers, l'Indre au moulin doré, stèle trouvée lors des fouilles du champ de Saint-Hilaire, clichés non identifiés), carte postale : la Vierge de Sainte-Fauste. Notes Augustin Lemaigre : inventaire sommaire des archives du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun ; enquête par M. Claude Dorsanne sur la prise du château et commanderie de l'Ormetault par les troupes de M. de La Châtre à la fin du mois de septembre 1589 ; procès-verbal de visite de la commanderie de l'Ormetault, 1595. Notes Eugène Hubert : inventaire d'actes divers ; phases historiques d'Issoudun au point de vue militaire. Canton de Mézières en Brenne Documents : bail à ferme d'un étang au Claveau (1474) ; lettres et papiers divers concernant la faillite de M. Le Blanc de

Marnaval (1781-1790) ; papiers pour le concours régionaliste (1924) ; correspondance diverse. Iconographie : dessins : carrelage de Notz-Marafin (Saulnay) ; blason des comtes d'Auvergne ; armoiries dans l'église d'Azay le Ferron ; destruction du château de Mézières (cliché) ; Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 Notes Augustin Lemaigre : notice sur les fondateurs de l'église collégiale de Sainte Marie-Madeleine de Mézières en Brenne ; notes sur Bouges ; copies et inventaire d'actes. Notes Hubert : inventaire et copies d'actes ; églises et abbayes du canton de Mézières (pages 34 à 98, incomplet) ; l'église de Mézières en Brenne ; visite de Thomas du Fosse à l'abbaye de Saint-Cyran, 1657. Baudres (cadastre) : tableau dressé en exécution de la loi du 13 Frimaire des dépouilles des églises de la commune de Prichelaine de 1791. Catalogue de la bibliothèque des Chapelles. Notes diverses : notice sur les fondateurs de l'église de Mézières en Brenne ; La Frenaie ; Sainte Rodène. Canton de Neuvy-Saint-Sépulchre : Documents : autorisation à M. Leblanc d'exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de Cluis-dessous, 1827 ; poème : « Le vin de Cluis », auteur ? Notes Augustin Lemaigre : aveu et dénombremements du marquisat de Presles, 1758. Notes Hubert : copies et inventaire d'actes. Iconographie : clichés non identifiés ; calque d'une inscription à Montipouret ; dessins objets en bronze trouvés à Malicornay. – [S.l.] : [s.n.], 1474-XX^e. – 1 registre.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Archevêché de Bourges.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

G 1-36, 1078, 1122-1130 : Archevêché de Tours.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Évêché de Limoges.

Orientation bibliographique

Les références entre crochets renvoient à la cotation des ouvrages aux Archives départementales de l'Indre.

CHEVALIER (R. P. Jules), « Apostolicité de l'église de Bourges et des principales églises de France », dans *Société académique du Centre*, 1986, p. 1-31, 95-113, 178-194. [PR 24]

CHEVALIER (R. P. Jules), *Histoire religieuse d'Issoudun, depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Issoudun, 1899. [BIB D 4143]

DESPLANQUES (A.), « L'Église et la féodalité dans le Bas-Berry au Moyen Âge », dans *Société du Berry*, 1861-1862, p. 80-117. [PR 22]

LAMY (abbé Eustache), « Inventaire général de l'ancien diocèse de Bourges », dans *Revue du Centre de Châteaunoux*, 1886 à 1894. [PR 23]

MONTIGNY (Arnaud de), dir., *À la découverte des églises de l'Indre*, [Prahecq], 2004. [BIB D 3274]

VOISIN (Abbé F.), « L'église et le chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun », dans *Le Bas-Berry*, 1877, p. 181-193, 308-321, 341-348.

Corps du répertoire

G 103

1317-1781

Acquisition (1317), faite par le chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, d'une rente d'un muid de blé, par moitié froment et marsèche, au paiement de laquelle est affectée la dime du Mez (de Meso), paroisse de Saint-Cyr. - Inventaire (1626) des meubles et ornements de la chapelle de l'ermitage de Notre-Dame du Pont, sise faubourg Saint-Denis, à Issoudun, et dépendant du chapitre de Saint-Cyr. - Acte servant à prouver que trois religieux ne peuvent subsister, à cause des misères publiques, dans l'ermitage de la chapelle de Notre-Dame du Pont où habitaient trois religieux ermites de l'ordre de Saint-Antoine. - Demande signée : « *f. Nicolas debellevie, prestre, Relig. herm. Indig.* (ermite indigne) » ; f. Joseph Couiard « *b. ind.* », adressée, vers 1677, au chapitre de Saint-Cyr par les deux ermites de ladite chapelle pour être autorisés à s'adjoindre un troisième religieux, « *veu l'infirmité et caducité* » du frère Joseph, ce qui est nécessaire pour soulager les deux religieux ermites et maintenir ledit ermitage. - Adjonction (1677) d'un troisième religieux ermite, frère Pierre Desvaigneaux, natif du diocèse d'Amiens, aux deux qui habitaient l'ermitage : frère Nicolas de Bellevie, prêtre, et frère Joseph Couiard, tous deux « *religieux ermites* » ; et ce, à cause de la « *caducité* » dudit frère Joseph. - Lettre (4 janvier 1756) de M. Gaultier, vicaire général, à M. Tessard, curé de la paroisse de Saint-Cyr, et archiprêtre d'Issoudun, par laquelle il annonce que l'archevêque de Bourges ne met aucun obstacle à la translation, dans la maison de l'ermitage du Pont, des frères « *de l'école chrétienne d'Issoudun* », située au bourg et paroisse de Saint-Denis-lès-Issoudun, si le chapitre de Saint-Cyr leur accorde l'usage de cette maison, et si le représentant de feu M. de Barmond, fondateur de ladite école, ne s'oppose pas à ladite translation. - Etat (1751) des effets remis au frère Pierre Pétrinet, religieux ermite, lors de son entrée en l'ermitage de la chapelle du Pont, à Issoudun. - Permission (16 janvier 1756) accordée par le chapitre aux frères de l'école chrétienne d'Issoudun de résider pendant neuf ans dans la maison de l'ermitage. - État (19 janvier 1756) des lieux dudit ermitage, avec mention des objets mobiliers qu'ils contiennent : chapelle et sanctuaire, chœur servant de sacristie, réfectoire, cuisine, chambre à côté de la cuisine, dortoir composé de 4 cellules, grenier ou clocher situé au-dessus de la chapelle, cour, écurie, latrines, puits, jardin et pré joutant le pont de Saint-Denis.

G 104

1381-1783

Extrait (1381) du testament (1381) de Guiot Roer (*Guioti Roerii*), clerc, bourgeois d'Issoudun, par lequel il lègue aux vicaires et bacheliers (*baccalariis*) d'Issoudun deux arpents de pré sur la rivière de Théols, près la Genèveiraie ; et ce, à la charge de fonder dans leur église un service anniversaire perpétuel pour le donateur. - Bail (1758) de quatre arpents de prés situés en la prairie de la Genèveiraie, paroisse de Sainte-Lizaigne, consenti moyennant la somme de 45 livres par an, par MM. les vénérables vicaires de la communauté fondée en l'église séculière et collégiale d'Issoudun, y demeurant, paroisse de Saint-Cyr et Saint-Jean. - Extraits (vers 1755) d'un ancien arrentement (1656) de la locature du Donjon, paroisse de Meunet (près Vatan), dépendant du chapitre de Saint-Cyr. - Note (fin du XVIII^e siècle) faisant connaître que la princesse de Vatan avait fait saisir féodalement, en 1783, la susdite locature qu'elle prétendait mouvoir de sa terre de Vatan ; mais qu'il avait été reconnu que la locature du Donjon ne devait aucun aveu et dénombrement, attendu qu'il n'en avait jamais été donné. -

Procès-verbal (1771) de plantation de bornes servant à limiter une terre appartenant à la vicairie de Vacheret qui avait été réunie au chapitre de Saint-Cyr.

G 105

1413-1783

Arrentement (1506) consenti par le chapitre de Saint-Cyr au profit de Philippe Hospitallier, vigneron, demeurant « *es faulx bourgs* » d'Issoudun, de 3 quartiers de vigne situés au terroir de Plante-Lordault (plus tard Plantelourdaud) ; et ce, pour trois fois 29 ans, moyennant le prix annuel de 3 sous 3 deniers tournois. - Bail (1759) de la locature du Dandineau, sise au faubourg Saint-Louis, à Issoudun, consenti, moyennant 45 livres, par messire Claude Jacob, curé de la paroisse de Chouday, titulaire de la vicairie du Dandineau, fondée en l'église séculière et collégiale de Saint-Cyr d'Issoudun. - Reconnaissance (1658) d'une rente de 3 sous, faite par Jean Esneau, sergent royal, demeurant à Issoudun, au profit de Guillaume Robinet, chanoine de Saint-Cyr et curé de Saint-Jean d'Issoudun ; ladite rente due sur un jardin situé hors et proche la porte du château, à Issoudun, au lieu appelé Berbecane, ailleurs Barbacane. - Bail (1766), moyennant 36 livres par an, d'un pré, près le moulin de Saint-Paterne, et dépendant de la vicairie de Saint-Pierre-ès-liens, fondée en l'église séculière et collégiale de Saint-Cyr d'Issoudun. En outre du prix, le preneur était tenu de répandre sur le pré, la première ou la deuxième année du bail, 25 charrois de fumier et autant de charrois de terre, et 30 charrois de terre, dans le courant du bail qui était de neuf ans. - Transaction (1617) entre le chapitre et M. Michel Bourdaloue, bourgeois d'Issoudun, par laquelle celui-ci ne pourra construire, dans une maison qui lui appartient, proche la paroisse de Saint-Cyr, aucun nouveau bâtiment qui puisse masquer la vue de l'église, ni aliéner ladite maison à des gens de la religion prétendue Réformée ou à des artisans « *faisant bruit à leur travail.* » - Arrentement (1593), moyennant 4 livres 10 sous par an, de deux maisons avec cellier, jardin et autres dépendances, le tout situé dans la rue « *de la seurrye* » (actuellement rue de la Lurrerie), à Issoudun, et dépendant du chapitre de Saint-Cyr.

G 106

1244-1775

Copie collationnée (1677) de la donation (1244) faite par Godefroy, prieur du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, à la chapelle de la Madeleine de ladite ville, du domaine de Sermelle, situé paroisse de Lazenay (*de Lazényo*). - Transaction (1314) entre le recteur de l'église paroissiale de Lazenay et les chanoines de Saint-Cyr, par laquelle ceux-ci abandonnent quatre arpents de prés sur l'Arnon contre une rente de 18 setiers de blé, moitié froment et « *marsèche* » (orge de mars) que ledit recteur avait droit de prendre sur le domaine de Sermelle, paroisse de Lazenay. - Bail à hoirs (1353) du susdit domaine, consenti par Jean Pommeret (*de Pomerevo*), prêtre, prieur et chapelain de la chapelle de Sainte-Marie-d'Issoudun, à condition par les preneurs de payer au chapitre la rente susmentionnée de 18 setiers de blé, moitié froment et marsèche. - Requête (1732) adressée par le chapitre au bailli de Berry ou à son lieutenant général au bailliage d'Issoudun, exposant que, depuis l'année 1353, la susdite rente a été payée régulièrement ; qu'elle doit être servie par l'Hôtel-Dieu d'Issoudun depuis qu'il est en possession des revenus de la maladrerie de Saint-Lazare qui lui a été réunie ; et que les administrateurs dudit Hôtel-Dieu refusent de payer la rente. En conséquence, le chapitre demande l'autorisation de les faire assigner par-devant le bailli de Berry ou son lieutenant. - Baux : (1757) d'un arpent de vigne sis au clos de Thomery, paroisse de Saint-Denis, dépendant de la vicairie des Barmondes, fondée en l'église de Saint-Cyr ; ledit bail fait, moyennant 13 livres par an, au profit de Jean Tourangin, foulon à Issoudun ; - (1764) moyennant 13 livres par an, de deux-arpents de prés dépendant de la vicairie de Tassay, fondée en l'église Saint-Cyr d'Issoudun.

Copie (1724) de la vente, faite le, 15 janvier 1316, moyennant 80 livres tournois, au profit de Jean l'Habilier, bourgeois d'Issoudun, par Guillaume de Bourges et Isabelle d'Arthenay, sa femme, d'une rente annuelle et perpétuelle de trois muids de blé. - Mémoire (1783) du chapitre de Saint-Cyr contre les « sieurs administrateurs perpétuels » de l'hôpital des Incurables d'Issoudun : ledit hôpital voulait rembourser une rente de 360 boisseaux de blé due au bénéfice ou vicairie de Saint-Louis l'Habilier dépendant du chapitre et qui se prenait sur la terre et seigneurie de Gizay dont l'hôpital des Incurables, fondé en 1716 par des personnes pieuses d'Issoudun, était devenu propriétaire en vertu d'un legs. La terre de Gizay valant 40, 000 écus peut répondre de la rente susdite, et les chanoines s'opposent à son remboursement, se fondant sur un arrêt du parlement (17 mars 1584) qui a décidé que la rente en grains due sur la terre de Gizay à la vicairie de Saint-Louis l'Habilier était une charge réelle, foncière et non rachetable. - Second mémoire (1784) dans lequel le chapitre non seulement refuse le remboursement de la rente susdite, mais soutient que ladite rente est de 500 boisseaux de blé, par moitié froment et « marsèche » (orge de mars), parce qu'à l'origine il y avait deux rentes distinctes : l'une de trois muids, et l'autre de quatre muids quatre setiers. Le chapitre soutient que ces rentes, constituées en 1316 à prix d'argent, appartenaient non au contrat de prêt à intérêt, mais au contrat de vente. - Consultation (1784) délibérée à Issoudun, par Renaudon et Peneau, laquelle décide que l'hôpital des Incurables est non recevable et mal fondé dans sa demande en amortissement d'une rente foncière de 360 boisseaux de blé, mesure d'Issoudun, moitié froment et marsèche. - Sentence du bailliage d'Issoudun, condamnant l'hôpital des Incurables à servir la susdite rente au chapitre de Saint-Cyr. - Arrêt (1725) du Conseil d'État ordonnant la réunion d'aumônes, qui se faisaient dans certaines communautés religieuses, à l'hôpital général de Bourges et à l'hôpital des Incurables d'Issoudun ; et ce, à cause des abus occasionnés par la distribution des dites aumônes faite à la porte des maisons religieuses, entre autres, la confusion et le tumulte causés par la violence des mendiants, qui maltraitaient les distributeurs et quelquefois même leur faisaient courir le risque de perdre la vie.

Donation testamentaire (1430), faite au chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun par Jean Leroi, écuyer, seigneur de Thizay, de sept arpents de pré sur l'Arnon, et 30 sous de rente sur une maison à Issoudun. - Titre (1419) d'une rente de 4 setiers de froment due au chapitre de Saint-Cyr sur le moulin de Landraude, situé près d'Issoudun, sur la Théols. - Aveu et dénombrement (1644) du moulin de Landraude, rendu par Jean Moyne au Roi « *a cause de sa grosse tour d'Issoudun.* » - Fondation (1703) de M. Prévost, bourgeois d'Issoudun, tanneur en ladite ville, par laquelle, après avoir depuis longtemps considéré qu'il est de la prudence et du devoir d'un bon chrétien de ne pas s'en rapporter entièrement à ses héritiers du soin de faire prier Dieu pour le repos de son âme, il donne au chapitre 15 livres de rente dues sur un héritage situé au bourg de Condé-en-Bommiers ; et ce, à la charge par les chanoines de dire une messe basse de Requiem tous les premiers lundis du mois, dans la chapelle de Notre-Dame de Grâce, et un salut le jour de la fête de la Visitation. - Plan (1771) d'un terrain dépendant de la vicairie Vacheret réunie au chapitre de Saint-Cyr, à la place duquel existait une maison qui s'écroula, et sous les ruines de laquelle périrent la veuve et la fille de Jean des Bracoux. Ledit terrain sis rue de Villeneuve, à Issoudun. - Promesse (1707) faite au chapitre par Madeleine, Catherine et Marie Perrot, filles de Jean Perrot, seigneur de l'Espièrre, de continuer le paiement de la rente de 100 livres pour la rétribution des messes fondées en la chapelle de la Chancellerie par feu M. Perrot, chancelier de la cathédrale de Bourges, abbé de Varennes.

G 109

1421-1787

Titre (1421) d'une rente de 10 sous tournois et de 6 setiers de blé, par tiers froment, marsèche et avoine, due au chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun sur la baronnie de Bommiers. - Ferme (1766) du pré de la Boule, près Saint-Georges, consentie, moyennant 8 livres par an, par messire Jean-François Lejeune, prêtre, vicaire évangéliste du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, et syndic de la communauté des vicaires fondée en l'église dudit chapitre, paroisse de Saint-Cyr. - Ferme (1775) de sept sétérées de terre sises au terroir d'Artry, dépendant de la vicairie des Dadous, consentie, moyennant 18 livres et 4 poulets par an, au profit de Claude Étave, vigneron, demeurant au village des Bordes, paroisse de Saint-Denis-lès-Issoudun, par messire François-Morat, curé de la paroisse de Lazenay, titulaire de ladite vicairie fondée en l'église de Saint-Cyr d'Issoudun. - Plan géométrique (1788) de 32 sétérées de terre dépendant de la vicairie de Sainte-Anne fondée en l'église Saint-Cyr. - Décret (28 avril 1780, confirmé par lettres patentes et homologué corporellement le 25 janvier 1782) de Mgr Georges Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges, portant : 1° extinction de la messe conventuelle et offices claustraux de l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, ordre de Saint-Benoît, ancienne observance ; c'est-à-dire suppression totale de l'abbaye ; 2° suppression du chapitre de Saint-Denis-lès-Issoudun et réunion de ses biens à l'hôpital des Incurables d'Issoudun. - Lettre à cadre imprimé (4 juin 1772) de l'administration des postes annonçant l'envoi des lettres de service des ministres et de lettres chargées parties de Paris à destination de Bourges. - Positions d'une thèse soutenue en l'université de Bourges, devant Louis Toubreau de Maisonneuve, conseiller du Roi, par François Robertet, du diocèse de Bourges, le 18 février 1790, pour l'obtention du grade de bachelier en l'un et l'autre droit, canonique et civil. Ces positions portent en tête : *Deo opt. Max. Virginique matri, ad consequendam in Utroque Jure Baccalaureatus Lauream* ; et à la fin, *in publico J. U. Auditorio*.

G 995/C

1465-XVII^e

Saint-Cyr d'Issoudun : bail du moulin de Landraude, 1465 ; legs, rentes, XVII^e s.